

## **Lundi le 3 avril 2018**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire au 2451, rue Camirand, à Sainte-Angèle-de-Prémont, le 3 avril deux mille dix-huit (2018), à dix-neuf heures (19h.)

À laquelle sont présents, madame la Mairesse Barbara Paillé,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Marie-Claude Lafond	siège no 1
Doris Jetté	siège no 2
Julie Bibeau	siège no 3
Murielle L. Lessard	siège no 4
Denis Bergeron	siège no 5
Georges Lysight	siège no 6

Tous membres du conseil formant quorum.

### **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

Monsieur Jean Charland, directeur général, ainsi que madame Isabelle Plante, directrice générale adjointe sont présents à la séance.

**064-04-18**

### **Adoption de l'ordre du jour**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mars 2018
3. Correspondance :
  - 1) MMQ : Protection gratuite dans l'exercice de leur pouvoir discrétionnaire.
  - 2) CPTAQ : Ferme Eddie Faulkner Inc.
  - 3) Carrefour Jeunesse-Emploi : Jeunes au travail 2018
4. **Période de questions**
5. **ADMINISTRATION**
  - 1) Adoption des dépenses.
  - 2) Rapport du directeur général sur les recettes et dépenses au 31 mars 2018.

- 3) MRC de Maskinongé : Réseau de télécommunication – Fibre optique.
- 4) Demande de Thérèse Parent Bourque.
- 5) Régie d'Aqueduc : Rapport financier 2017.
- 6) Association des personnes malentendantes de la Mauricie : Tournée municipale.
- 7) École secondaire l'Escale : Invitation tournoi de golf.
- 8) Mandater un notaire : Dossiers Succ. Pierre Béland et Municipalité Sainte-Angèle-de-Prémont.
- 9) Programme « Reconnaissance à la Persévérance Scolaire ».
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
7. TRANSPORT/VOIRIE
  - 1) Transport Adapté : Facturation
  - 2) Fissures sur les routes : Mandat à l'ingénieur.
8. URBANISME
9. ENVIRONNEMENT
10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE
  - 1) Présentation du cadre de référence en saine alimentation de la MRC de Maskinongé.
- 11) AFFAIRES NOUVELLES :
  - 1) Rapport de la représentante de la Régie d'Aqueduc.
- 12) Période de questions
- 13) Clôture de la session

**065-04-18**

**Approbation du procès-verbal du 5 mars 2018**

Considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance du 5 mars 2018.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le procès-verbal de la séance du 5 mars 2018 tel que rédigé soit adopté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**Correspondance**

**066-04-18**

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit.

- 1) MMQ : Protection gratuite dans l'exercice de leur pouvoir discrétionnaire.
- 2) CPTAQ : Ferme Eddie Faulkner inc.
- 3) Carrefour Jeunesse-Emploi : Jeunes au travail.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

### ADMINISTRATION

**067-04-18**

**Adoption des dépenses.**

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les chèques numéros 201800118 à 201800162 inclusivement totalisant un montant de 189 753,60 \$ et les salaires de mars 15 218,45\$ telles que détaillées à l'annexe (A) ci jointe.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**068-04-18**

**Rapport du sec-trés sur les recettes et dépenses au 31 mars 2018**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport financier sur les activités financières de la municipalité pour la période du 01 janvier au 31 mars 2018.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**069-04-18**

**MRC de Maskinongé : Réseau de télécommunication – Fibre optique.**

Considérant que la MRC de Maskinongé a annoncé son intention de déclarer compétence en matière de télécommunication;

Considérant que la MRC de Maskinongé a mis en place une (OBNL), sous le nom de Maskicom, ayant pour mandat de doter le territoire de la MRC de Maskinongé d'une desserte Internet haute vitesse pour les citoyens;

Considérant que ladite entreprise a reçu une subvention dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » (BPI) et du programme provincial « Québec Branché », totalisant une aide financière de 10,4M \$ sur un projet de 12,4M\$ ;

Considérant que l'entreprise Maskicom se doit de contracter un emprunt pour financer les travaux en attendant le protocole d'entente et le versement de l'aide financière;

Considérant que la présentation faite aux maires et directeurs généraux, le mercredi 21 février dernier;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont :

Informe la MRC de Maskinongé que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont confirme sa participation au projet de Maskicom, pour les compétences suivantes:

- 1) La dorsale : Continuer les ententes avec les municipalités locales en suivi des ententes antérieures de 2004 et 2011;
- 2) Développement : Appuyer et supporter le développement et le déploiement d'un réseau Internet haute vitesse par fibre optique sur le territoire jusqu'à la fin de la construction du réseau;
- 3) Exploitation : Appuyer et supporter l'exploitation d'un réseau visé à la compétence 2.

Que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise la MRC de Maskinongé à cautionner l'entreprise Maskicom, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont équivalent à un pourcentage (%) relatif à la richesse foncière uniformisée des municipalités membres des trois compétences, pour fin de la mise en place et de l'opération du réseau de fibres optiques.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**070-04-18**

**Demande de Thérèse Parent Bourque.**

Considérant que le terrain de Madame Thérèse Parent Bourque n'a plus de maison mobile depuis 2013 et qu'une demande d'annulation de taxes pour la collecte des ordures est déposée à la table du Conseil municipal;

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande de madame Thérèse Parent Bourque pour l'enlèvement de la taxe de collecte d'ordures sur son terrain du 2680, rue Noël. D'autre part, le conseil transfère le dossier à l'inspecteur en urbanisme pour éclaircir le sujet.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**071-04-18**

**Régie d'Aqueduc : Rapport financier 2017.**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport financier 2017 de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré. D'autre part le conseil accepte le rapport.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**072-04-18**      **Association des personnes malentendantes de la Mauricie : Tournée municipale.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande de l'Association des personnes malentendantes de la Mauricie de tenir un kiosque lors d'une activité dans la municipalité. D'autre part, le conseil transfère l'invitation à Monsieur Louis Grenier, président de l'Age d'Or.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**073-04-18**      **École secondaire l'Escale : Invitation tournoi de golf.**

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de l'invitation au tournoi de golf et de la demande de commandite pour le tournoi de golf de l'École secondaire l'Escale. D'autre part, le conseil ne donne pas suite

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**074-04-18**      **Mandater un notaire : Dossiers Succ. Pierre Béland et municipalité Sainte-Angèle-de-Prémont.**

Considérant que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont désire faire des recherches sur les lots 5569509 et 5335430;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont reporte le présent point à une séance subséquente.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**075-04-18**      **Programme « Reconnaissance à la Persévérance Scolaire ».**

Considérant que le programme « Reconnaissance à la Persévérance Scolaire » de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont encourage les personnes qui complètent leurs études secondaires;

Considérant que la Municipalité depuis 2011, remet 100\$ à chaque étudiant qui en fait la demande et qui obtient un diplôme d'études secondaires avec preuve de réussite;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont augmente le montant à 150\$ au lieu de 100\$

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **TRANSPORT/VOIRIE**

#### **076-04-18 Transport adapté : Facturation.**

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte de participer à l'entente de service de Transport adapté pour l'année 2018. De plus, le Conseil autorise le versement de la participation financière au montant de 1 833.00\$ pour l'année 2018.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **077-04-18 Fissures sur les routes : Mandat à l'ingénieur.**

Considérant que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont doit faire des réparations de fissures sur certaines routes municipales;

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont retient les services de Monsieur Ghyslain Lambert, ingénieur pour la préparation des plans et devis, document d'appel d'offre et vérification des soumissions ainsi que la surveillance des travaux de voirie.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

## **URBANISME**

### **ENVIRONNEMENT**

### **LOISIRS, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE**

#### **078-04-18 Présentation du cadre de référence en saine alimentation de la MRC de Maskinongé.**

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate la mairesse, le directeur-général et toutes personnes intéressées à rencontrer Mesdames Claudia L. Tourigny et Suzie Paquin sur la présentation du cadre de référence en saine alimentation.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

#### **079-04-18 Rapport de la représentante de la Régie d'Aqueduc.**

Madame la mairesse Barbara Paillé et représentante de la Régie d'Aqueduc nous fait un rapport verbal sur les activités de la Régie d'Aqueduc.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**080-04-18**

#### **Clôture de la séance.**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu de clore la présente séance à 19h41.

---

**MAIRESSE**

---

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

*Je, Barbara Paillé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

#### **CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES**

Je soussigné, Jean Charland, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 3 avril 2018.

---

Jean Charland, g.m.a.  
Directeur général &  
Secrétaire-trésorier